



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 9 septembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 9 septembre 2016 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, BON, DELZENNE, DRAPIER, FERRIERE, FRANCELLE, LAURENT, PREVOST THIEBAUT.

Absents : Messieurs MAHU et MARTIN

Monsieur MAHU donne pouvoir à M. FEUILLET

Monsieur MARTIN donne pouvoir à M. SAUVAGE

Le Maire fait part de lettres de remerciement (subventions, décès).

Le Maire demande d'ajouter éventuellement un point à l'ordre du jour : DBM en fonction de la décision qui sera prise par le Conseil.

I - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SIDEN-SIAN

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- L'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de DENAIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- L'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPES et EPPES (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».

II - TRAVAUX RUE GAMBETTA

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'obligation de désigner un bureau d'étude afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue et de la cité Gambetta, pendant la phase d'étude et le suivi des travaux.

Afin de pouvoir désigner ce bureau d'étude, une consultation a été lancée auprès de six bureaux. Trois ont répondu selon le cahier des charges et les résultats sont les suivants :

Cabinet	Montant HT	Montant TTC
IPH (Harly)	31 630 €	37 956 €
B3E (Reims)	22 400 €	26 880 €
ECAA (Saint-Quentin)	16 500 €	19 800 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer au bureau d'étude ECAA, la mission de maîtrise d'œuvre et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

III - AVENANT AU BAIL : logement 33 rue Georges Clemenceau

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bail de location a été établi entre Madame Esther DUBOIS et la commune de Moÿ de l'Aisne agissant es qualité de représentant la commission syndicale de gestion des biens indivis de l'ancien syndicat intercommunal pour la construction d'une perception à Moÿ de l'Aisne, concernant le logement au 33 bis rue Georges Clémenceau.

Par acte en date du 23 mars 2016, la commune s'est portée acquéreur du bâtiment de l'ancienne perception.

Il convient donc de modifier la dénomination du bailleur et d'établir un avenant au bail de location entre Madame Esther DUBOIS et la commune de Moÿ de l'Aisne nouvellement propriétaire à partir du 1^{er} avril 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la modification du bail susnommé et donnent autorisation au Maire de signer tout document relatif au dossier.

IV - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De demander le concours du Receveur Municipal de Moÿ de l'Aisne pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière, économique et comptable,

- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- Que cette indemnité sera attribuée à Madame Delphine DEBALLE, comptable de Moÿ de l'Aisne pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2016.

- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents pour un montant de : 30,49 €.

V - MODE DE CONTRIBUTION AU SYNDICAT DE L'OISE MOYENNE

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le mode de contribution de la Commune au Syndicat de l'Oise Moyenne fixée à 2 843,20 € pour l'année 2016 :

- Mise en recouvrement de contributions directes
- Inscription au Budget 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en recouvrement direct par le Syndicat.

VI - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AUX ABORDS DE LA STEP ET DU STADE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques aux abords de la STation d'EPuration et du stade.

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 14 984.71 € HT (éventuellement ré actualisable en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- * D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux,
- * S'engage à verser à l'USEDA la contribution financière en application des statuts de l'USEDA

VII - DELIBERATION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget communal.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour de cette séance.

INVESTISSEMENT – Dépenses :

Article 204172-201407	EP Place de la Mairie	- 32 000.00 €
Article 204172-201604		EP STEP et Vestiaires
	+ 15 000.00 €	
Article 2135-201603	Travaux Bâtiments Scolaires	+ 17 000.00 €

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification proposée.

VIII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur SCHLECHT fait le bilan des travaux réalisés à l'école pendant la période estivale : rénovation d'une salle de classe en vue de l'ouverture d'une nouvelle classe, aménagement d'une salle périscolaire, agrandissement de la cantine.

- Madame GODEFROY fait le point sur les effectifs à la rentrée à l'école et à la cantine : 151 enfants répartis en 6 classes et 76 enfants inscrits à la cantine (en moyenne 56 enfants par jour).
- La Commission Travaux s'est réunie et doit se réunir à nouveau pour envisager la rénovation de la rue et de la cité Gambetta et définir les modalités d'un bureau d'étude.
- La modification du PLU telle que demandée en juin 2016 a été lancée et est en cours d'étude par le bureau HARMONIE PAU. Dossier à suivre.
- Il est rappelé aux bénéficiaires de concessions dans le cimetière sur lesquelles il n'y a pas de pierre tombale que l'entretien leur incombe.
- Dans le même esprit, il est rappelé que tout un chacun est tenu d'entretenir son terrain surtout en cas de débordement sur les propriétés voisines et/ou sur la voie publique.
- Le Maire a été alerté sur l'état d'entretien du terrain de tennis et sur les interventions qu'il conviendrait de faire pour qu'il soit à nouveau praticable correctement. Il propose une réunion avec les intéressés pour convenir d'un processus de remise en état.

TRAVAUX DU CONSEIL

2 juin	Jurés d'assises
3 juin	Accueil des nouveaux arrivants et des Mamans de l'année
6 juin	Aisne Granulat réunion avec le Préfet
6 juin	Conseil d'Administration du collège
7 juin	CDPPT (Commission Départementale de Présence Postale Territoriale)
11 juin	Inauguration des vestiaires du stade
21 juillet	Réunion PLU
27 juillet	Réunion PLU
25 août	Commission Espaces Verts
25 août	Grande Parade
29 août	Société de chasse
30 août	Comité du troisième Age
30 août	CCVO
31 août	Commission travaux
2 septembre	USEDA

Infos

Permanences du Député (Julien DIVE): Samedi 8 octobre 9h 30 – 11h 30

Portes ouvertes à l'ADERMAS : jeudi 29 septembre

**Vous êtes victime ou témoin
d'un cambriolage :**

APPELEZ LE 17 OU LE 112

Votre appel peut être déterminant
pour interpellier les cambrioleurs



**Un doute, une inquiétude, je
fais le 17**